



COMMERCE

Une demande d'indemnisation possible pour les commerçants

Dans le cadre du projet Ploërmel 2035 et des effets engendrés par les travaux de redynamisation, la Ville met en place une indemnisation pour les commerces du centre-ville.

Publié le 07 juillet 2022

Par délibérations en date du 29 mars 2022 et du 2 juin 2022, le conseil municipal a créé une commission locale d'indemnisation transactionnelle du préjudice commercial pouvant résulter des travaux de redynamisation du centre-ville de Ploërmel et approuvé son règlement intérieur.

La Ville de Ploërmel fixe à la commission, le double objet suivant :

- instruire les dossiers de demande d'indemnisation des préjudices commerciaux susceptibles d'être causés aux professionnels sédentaires ayant pour activité principale, selon code APE, le commerce et/ou l'artisanat (à l'exclusion des banques, assurances, notaires, agences d'intérim, agences immobilières, professions libérales) se trouvant dans le périmètre défini à l'annexe1, en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer d'une part, la réalité du préjudice, et d'autre part, son évaluation financière ;
- émettre un avis motivé et une proposition de montant d'indemnisation dans la limite du plafond fixé à 4 000 €.

La commission ne prendra en compte que les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels :

- ▶ situés dans le périmètre défini à l'annexe 1
- ▶ subissant une perte de la marge brute d'exploitation supérieure à 30 % du fait desdits travaux par rapport à l'année de référence 2019

Afin de pouvoir étudier votre demande d'indemnisation, nous vous remercions de bien vouloir compléter obligatoirement toutes les rubriques du dossier d'indemnisation à retirer en mairie et nous le retourner dûment complété et accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Mairie de Ploërmel

Monsieur le Président de la commission locale d'indemnisation transactionnelle

Place de l'Hôtel de Ville

56800 Ploërmel



Votre contact

Nicolas BERHO

Chargé de mission commerces et habitat du centre-ville de Ploërmel

Tél. 02.97.73.20.73

Mail : n.berho@ploermel.bzh



Marché artisanal | Complétez le dossier et venez y exposer !

Le club photo de Ploërmel expose dans la mairie cet été



 [RETOUR À LA LISTE](#)

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)